

Foire aux questions (FAQ) et documentation pertinente

Collecte sélective

Vous trouverez ci-dessous certaines informations complémentaires à la présentation technique qui permettront de répondre à des questions soulevées.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à bilangmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

1- Est-ce possible d'avoir les quantités et les destinations par matière ?

Le détail de ces informations est présenté dans le document suivant, disponible en ligne : [Ventilation et destination des matières sortantes aux fins de recyclage et de valorisation énergétique par les centres de tri recevant des matières recyclables de la collecte sélective en 2023](#)

2- Quelles sont les quantités totales de matières sortantes des centres de tri de la collecte sélective en 2023, incluant les matières envoyées vers les lieux d'élimination technique (LET) ?

Les quantités de matières sortantes sont séparées selon leur destination et leur usage. Les matières recyclables envoyées vers le recyclage et la valorisation énergétique excluent donc les quantités de matières envoyées dans les lieux d'élimination, peu importe l'usage.

Tableau 1 : Quantité de matières sortantes des centres de tri de la collecte sélective en 2023 (en tonnes)

Aux fins de recyclage et de valorisation	Utilisées en recouvrement ou à d'autres usages en LET	Rejets éliminés	Total
760 000	76 000	180 000	1 016 000

3- Est-ce que tout le verre envoyé en LET sert au recouvrement ou à d'autres usages ? Ou bien il y a-t-il aussi une proportion qui est simplement éliminée ?

En 2023, 76 000 tonnes de verre ont été envoyées dans les LET afin d'être utilisées en recouvrement ou à d'autres usages. Les matières comptabilisées dans les rejets (180 000 tonnes en 2023), dont une partie est composée de matières recyclables, dont du verre, et envoyées dans les LET par les centres de tri sont destinées à l'enfouissement ou à l'incinération.

4- Quelle est plus précisément la composition des matières rejetées par les centres de tri ?

Les rejets sont composés de matières non acceptées ou pour lesquelles il n'existe pas de marché, de même que des matières recyclables qu'il n'a pas été possible de retirer dans le processus de tri. Les données du Bilan ne permettent pas de déterminer précisément la composition des rejets de centres de tri. Toutefois, RECYC-QUÉBEC a mené de 2018-2020, conjointement avec Éco Entreprises Québec, une étude visant à déterminer la composition des matières à la sortie des centres de tri, incluant les rejets. Il est possible de consulter cette étude au lien suivant pour plus d'information sur le sujet : [caracterisation-matieres-sortantes-centres-de-tri-2018-2020-rapport-final.pdf](#).

5- Quel est le tonnage de matières qui passera de la collecte sélective vers la consigne modernisée ?

Les données du Bilan ne permettent pas de déterminer précisément les quantités de matières qui seront visées par la consigne modernisée. Une partie des matières reçue par les centres de tri sera

effectivement détournée vers le système de consigne modernisé. Pour le Bilan 2023, les seules matières touchées par l'élargissement de la consigne sont les canettes d'aluminium, à partir du 1^{er} novembre 2023. Bien que les quantités de canettes d'aluminium vendues par les centres de tri aient diminué entre 2021 et 2023 (-20 %), d'autres données seront nécessaires pour confirmer la tendance et l'influence de la modernisation de la consigne sur cette diminution. Précisons également que les centres de tri recevaient avant la modernisation une certaine quantité de contenants consignés (canettes d'aluminium et bouteilles de verre et de plastique), il est donc à prévoir qu'une partie des contenants nouvellement consignés continuent d'être déposés dans le bac de récupération.

6- Questions relatives à la modernisation de la collecte sélective.

Pour plus de détails concernant le système de collecte sélective modernisée, nous vous invitons à communiquer avec Éco Entreprises Québec, au modernisation@eeq.ca. Des liens supplémentaires concernant la modernisation sont également disponibles ci-dessous.

Liens web

- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné (OGD) pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du système de collecte sélective selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Il regroupe les différents producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés responsables de la mise en œuvre et de la gestion de l'ensemble du système de collecte sélective. Vous pouvez consulter leur site web pour plus d'information [Accueil | Éco Entreprises Québec \(ÉEQ\)](#)
- Pour toute question entourant le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier au système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, vous pouvez consulter : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/presentation-reglement-collecte-selective.pdf>
- 7- Pour toute question concernant les études réalisées en marge du projet de modernisation du système de collecte sélective, nous vous invitons à consulter le site web de RECYC-QUÉBEC à l'adresse suivante : [RECYC-QUÉBEC - Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective \(gouv.qc.ca\)](#)